

Cycle de qualification et de réflexion sur Associations et quartiers populaires L'ancrage des associations dans les quartiers populaires

Journée 2 – Mardi 22 mars 2016
de 9h30 à 16h30

à la Résidence du Bailly – Bât B – Avenue Paul Claudel à Amiens

Le secteur associatif tend à se polariser entre associations professionnalisées agissant dans le cadre des politiques publiques et associations de bénévoles faisant prévaloir l'engagement désintéressé des citoyens. Cette césure se vérifie particulièrement dans les quartiers populaires, marqués par la marginalité civique d'une partie des habitants. *Quelle évolution de la politique de la ville pour une meilleure reconnaissance des initiatives habitantes ? Comment démocratiser les associations gestionnaires ? Quelles convergences et coopérations avec les associations de quartier et collectifs d'habitants ?*

Animateur : **Thomas Kirszbaum** - Chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique – Enseignant au département de science politique de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Programme :

9h30 - 10h00 : Accueil café

10h00 - 11h30 : Ouverture et intervention de **Thomas Kirszbaum**

11h45 - 12h45 : **Bénédicte Madelin** : Professionnelle de la politique de la ville, administratrice et membre du conseil scientifique et technique de Pas sans nous.

12h45 – 14h : Déjeuner libre

14h00 – 16h00 : Table Ronde « *Quelle évolution de la politique de la ville pour une meilleure reconnaissance des initiatives habitantes ?* »

- **Bénédicte Madelin**
- **Xavier Desjonquères** : Secrétaire du Conseil d'Administration du CSC Etouvie et animateur de la table de quartier d'Etouvie
- **Akim Ait Mouhoub** : Directeur du service vie citoyenne pour la ville de Château-Thierry
- **Laurent Lapo** : Association Télé Baie de Somme
- **Jean-Christophe Iriarte Arriola** : Association Cardan
- **Jean-François Legalland** et **Rosita Blanche** : Habitants de quartiers
- **Audrey Lebrun** : Association Caps – Centre social
- **Moustapha Rouibi** : Délégué du préfet sur le territoire de Montataire, Méru, Clermont et Liancourt
- **Collectif d'habitants** (à confirmer)